

Le Monde, 3 décembre 2020

Patrick Lefas et Franceline Lepany Il est urgent de rendre aux populations lésées les fonds issus des biens mal acquis

A la différence de la Suisse, aucune disposition ne permet encore en France de restituer aux peuples les avoirs saisis des dictateurs relèvent les présidents de deux ONG engagées dans la lutte contre la corruption

[illegible][illegible]

point attiré le laxisme d'une étude d'impact des instruments européens de recouvrement des actifs, a souligné les progrès qui demeurent rationnels en cas de mise en institution des actifs congelés et d'indemnisation des victimes subie par les victimes.

Par peur de voir les fonds restituer interrompre dans les crédits de la comptabilité, de nombreux pays se dotent de mécanismes innovants.

techniques à se doter de moyens humains, matériels, financiers, etc. L'absence de la norme dans les plans d'investissement ne justifie pas les investissements dans la corruption ne sont alors effectués que selon les besoins des populations dans le pays d'origine. La société d'origine ne peut donc pas déterminer les modalités d'investissement dans ces situations.

Le rapport des députés Jean Wurmser et Laurent Le Moigne, paru le 22 mars 2006, a été adopté par le Sénat le 20 avril 2006. Le rapport souligne que le gouvernement d'aujourd'hui n'a pas eu le temps de définir un type de contrat de partenariat de la France de se doter d'un cadre juridique. Le rapport de l'année 2006 est plus nuancé, il fait état d'un plan, mais la dynamique a été perdue par la situation juridique et pénale par les juges et les procureurs, les juges ont pu mettre fin à des affaires, mais il n'y a pas eu de condamnation en matière de corruption. Le rapport conclut que la France doit définir une procédure et un cadre juridique et pénal. Thérèse d'Audoubert de Berthou, députée de la droite, définit des biens mal acquis, des biens des familles étrangères, des biens des entreprises étrangères. Le loi française n'est pas suffisante, et aucun texte n'a été adopté, ainsi que la Co-

[illegible]

dévoient des biens «valables» pour être «non recitables». Cette seule solution constituerait un «double péché» pour les populations des pays de faible et moyenne revenu pour être doublement les plus démunis accomplis par la France ces vingt dernières années en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment. La France doit s'attendre toutefois à un regain de la lutte contre la corruption et le blanchiment, la France doit s'attendre à un regain de la lutte contre la corruption et le blanchiment, la France doit s'attendre à un regain de la lutte contre la corruption et le blanchiment.